

215C2117
FR0011505163-OP032-AS16

21 décembre 2015

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

VALTECH
(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 215C2043 du 15 décembre 2015

Le libellé du projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé le 15 décembre 2015 par Banque Degroof Petercam France, agissant pour le compte de la société anonyme de droit belge SiegCo, visant les actions de la société VALTECH, compte tenu du fait que cette dernière est une société européenne ayant son siège statutaire au Luxembourg, est modifié comme suit :

La société SiegCo a l'intention de procéder, dans l'hypothèse où elle viendrait à détenir seule ou de concert au moins 95% du capital et des droits de vote de VALTECH, à un retrait obligatoire des actions VALTECH qui n'auraient pas été apportées à l'offre conformément aux articles 2 et 4 de la loi luxembourgeoise du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public, dite « Loi Retrait Rachat », en contrepartie d'une indemnisation de 11,50 € par action VALTECH, égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée. Ce retrait obligatoire sera soumis à l'approbation de la Commission de surveillance du secteur financier.

Par conséquent, il ne s'agit pas d'une procédure de retrait obligatoire telle que prévue par la réglementation française (articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général).

Les autres dispositions du projet d'offre publique demeurent inchangées.